



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. MARTINDALE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 300 — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act*.

Le débat se poursuit.

M<sup>mes</sup> KORZENIOWSKI et IRVIN-ROSS interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 209.

\_\_\_\_\_

M. MAGUIRE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 209 — *Loi sur les audiologistes et les orthophonistes/The Audiologists and Speech Language Pathologists Act*.

Il s'élève un débat.

M. MAGUIRE, M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI, M. GERRARD et M<sup>me</sup> STEFANSON interviennent. M<sup>me</sup> TAILLIEU exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

\_\_\_\_\_

M. AGLUGUB présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 10 : Reconnaissance professionnelle

Attendu :

que le bien-être économique et social du Manitoba repose sur notre aptitude à encourager activement le développement des personnes compétentes quel que soit le domaine dans lequel ils œuvrent;

qu'il est nécessaire de veiller à ce qu'il règne une attitude de collaboration face aux nouveaux arrivants et de favoriser leur intégration afin qu'ils puissent participer équitablement à l'économie manitobaine et contribuer à son essor;

que 7 427 immigrants provenant des quatre coins du monde, possédant diverses aptitudes et exerçant toutes sortes de métiers et de professions sont arrivés au Manitoba l'an dernier et que nombre d'entre eux n'ont pas pu utiliser efficacement leur formation;

que notre province bénéficie de la diversité des nouvelles compétences et connaissances que les nouveaux immigrants apportent;

que, reconnaissant que le niveau élevé des aptitudes et de la formation de ces immigrants constitue un atout important pour le Manitoba et le Canada, le gouvernement a la priorité de veiller à ce que tous les nouveaux Manitobains obtiennent toutes les chances de décrocher sans délai des emplois satisfaisants dans la province;

que le gouvernement provincial a fait preuve d'un esprit d'initiative fort en matière de reconnaissance des qualités professionnelles des immigrants compétents au Manitoba grâce à son partenariat continu avec les organismes de réglementation, les institutions éducationnelles et les secteurs professionnels dans diverses disciplines qui représentent notamment les enseignants, les pharmaciens, les comptables et les chauffeurs de camions;

que le gouvernement provincial a tenu le Qualifications Recognition Summit et s'est engagé à travailler de concert avec les organismes de réglementation et les parties intéressées afin d'éliminer les obstacles qui peuvent se dresser devant les immigrants hautement qualifiés lorsqu'il s'agit de faire reconnaître officiellement leurs compétences;

que la province a pour objectif de maintenir et d'améliorer les compétences des immigrants qualifiés et qu'il devient par conséquent nécessaire de trouver des méthodes efficaces et transparentes permettant l'évaluation des personnes formées à l'étranger tout en veillant au respect des normes de pratique et à la sécurité du public,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soutienne le gouvernement provincial alors qu'il poursuit ses efforts visant à développer et à appuyer un programme innovateur de reconnaissance professionnelle.

Il s'élève un débat.

MM. AGLUGUB, GOERTZEN, JHA, LAMOUREUX et SWAN interviennent. M. MAGUIRE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. ROCAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Neepawa) et d'utiliser la technologie (c'est-à-dire le bureau auxiliaire des Services de gestion foncière situé à Dauphin au Manitoba) afin de les garder là où ils sont. (J. Kozak, J. Kozak, V. Jackson et autres)

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (R. Klassen, T. Alexander, J. Derhak et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (R. Sidhw, J. Sidhw, D. K. Dhaliwal et autres)

M<sup>me</sup> TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de tenir une enquête publique afin d'examiner tous les aspects de la délivrance des services de protection de l'enfance au Manitoba. (D. Cooper, H. Shah, J. Lopas et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial annule immédiatement ses plans visant à appuyer la construction, près des zones résidentielles urbaines, de l'usine de transformation et d'équarrissage du porc OlyWest. (T. Orsulak, M. Ives, H. Kalomiris et autres)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* ALLAN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2006-2007 — Travail et Immigration.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 68)

---

M. le *ministre* RONDEAU dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2006-2007 — Industrie, Développement économique et Mines.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 69)

---

Pendant la période des questions orales, le président intervient et met le premier ministre en garde quant à l'utilisation des mots « tell the truth ».

M. le *premier ministre* DOER se rétracte de plein gré.

---

Pendant la période des questions orales, le président intervient et met le député d'Inkster en garde quant à l'utilisation des mots « tell the truth » et « crap ».

M. LAMOUREUX se rétracte de plein gré.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. le ministre STRUTHERS, M. ROCAN, M<sup>mes</sup> IRVIN-ROSS et DRIEDGER ainsi que M. EICHLER font des déclarations de député.

---

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* sera examinée mardi prochain.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 h 11, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke